

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 JUIN 2018

Objet

**Subvention à
l'Association des
Décorés du Travail
- Année 2018.
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Juin 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET,
Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, Mme VELU, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme COLLIN à Mme LARUE – Mme MILLORIT à M. PUYOBRAU
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN - M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX
M. LERAUT à M. BOURIGAULT – M. VERBOIS à M. CALT**

Absents :

**M. BELLOC
Mme CAGNIN**

Mme LOUKOMBO SENG a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association des Décorés du Travail a pour but de s'occuper des dossiers pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail, établir ou maintenir entre les sociétaires des liens fraternels de solidarité et d'entraide ainsi que de conserver à la médaille d'honneur du travail sa valeur et son prestige national.

L'association participe aux congrès régionaux et nationaux, aide les jeunes étudiants ou apprentis et vivifie les relations entre décorés qu'ils soient actifs ou retraités.

En 2017, l'association a organisé 4 sorties (à Mongaillard, Saint Gilles Croix de Vie...) et repas fraternels (dont un sur la commune au mois d'octobre).

Pour 2018, l'association prévoit 3 sorties (Saint-Émilion, Village de Gabaniers...) ainsi que l'organisation du repas fraternel annuel.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'Association des Décorés du Travail une subvention de 305 € pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande de l'Association des Décorés du Travail ;
Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 14 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 305 € de subvention à l'Association des Décorés du Travail pour 2018.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 juin 2018

Le Maire,

